N° I.S.S.N. 0296-5933

N° 9 — Décembre 1987

La lettre de Jean-Pierre Sueur

DÉPUTÉ DU LOIRET

Supplément à Action-Socialiste n° 88 — N° CPPAP 56727 — 48, Bd A.-Martin - ORLÉANS — Dir. publication : R. BLONDEL

Photo : Daniel SIMON / GAMMA

POUR LA DÉMOCRATIE

Ce compte-rendu de mon activité parlementaire est le neuvième que je publie depuis que les électeurs du Loiret m'ont confié la responsabilité de les représenter à l'Assemblée Nationale.

Ces neuf compte-rendus sont la meilleure réponse que je puisse apporter à ceux qui dénigrent si facilement le Parlement.

Un député se doit de s'exprimer à l'Assemblée Nationale en séance publique, en commission, au sein de son groupe.

Il se doit de préparer longuement ses interventions, qui sont publiées intégralement, et aussi, de peser les termes du moindre amendement qu'il présentera. La loi s'applique à tous. Nul n'est censé l'ignorer. Un seul mot, inscrit dans la loi, peut être lourd de conséquences, et il arrive fréquemment que l'écriture d'un seul amendement soit précédée de nombreuses consultations.

Un député se doit de rendre compte de son activité à ses concitoyens. C'est la fonction de cette « lettre » qui ne peut cependant pas rendre compte de tout : sur tous les sujets, les textes intégraux de mes interventions, parus au Journal Officiel, peuvent être obtenus auprès de mon secrétariat.

Un député se doit enfin d'être disponible à ses électeurs. Comment pourrait-il en effet les représenter s'il ne les rencontrait jamais ?

Ces « va et vient » constants du député entre son département d'élection et l'Assemblée Nationale sont l'un des principaux rouages de notre démocratie.

Jean-Pierre SUEUR,
votre député.

INTERVENTIONS

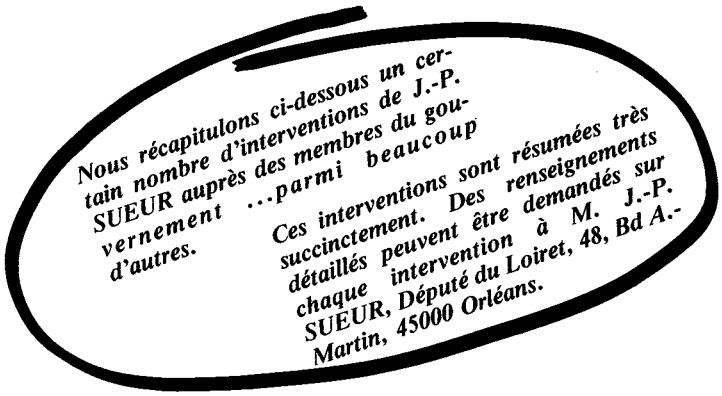

AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

• Pour protester contre les conditions dans lesquelles 96 licenciements ont été annoncés aux **Ets RIVIERRE-CASALIS** en juillet dernier, à la veille des congés. La suppression de l'autorisation administrative de licenciement a permis cette méthode expéditive : les salariés ont été mis devant le fait accompli sans possibilité de recours ni de discussion du plan social ou des projets industriels.

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

• Au sujet des conditions dans lesquelles s'est effectuée la dernière rentrée scolaire dans le Loiret : dans les **lycées,** où de très nombreuses classes sont plus que surchargées, et dans les **collèges,** où le nombre des enseignants a été diminué sans qu'il soit tenu suffisamment compte des besoins en enseignants dans les collèges en rénovation et dans les collèges qui accueillent un nombre important d'élèves en difficulté, en situation d'échec scolaire.

• Au sujet des difficultés auxquelles sont confrontés dans le **Loiret** les personnels **administratifs, techniciens, ouvriers et de service** en raison de la suppression de certains postes et de l'insuffisance des postes dans de nombreux établissements.

• Au sujet du nombre trop restreint et du niveau trop faible des **bourses** de l'enseignement supérieur.

• Au sujet des mesures de carte scolaire qui touchent l'**École Normale** du Loiret.

• Au sujet du statut des **professeurs de Lycée Professionnel** et des **personnels ouvriers** des ŒEuvres Universitaires.

• Au sujet de « l'**aménagement du temps scolaire** »; de la formation à la **sécurité routière** (voir la rubrique « Questions Écrites »).

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

• Au sujet de la date prévue pour le second tour de la prochaine élection présidentielle, de nombreuses associations d'anciens combattants ayant fait valoir que le **8 Mai** devait être consacré à la commémoration de la Victoire de 1945; le 8 mai est également le jour des fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans.

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA SANTÉ

• Au sujet des revendications des personnels **hospitaliers.**

• Au sujet du **S.I.D.A.** (voir rubrique « A l'Assemblée »).

• Au sujet de la formation des **médecins généralistes** (voir la rubrique « Questions Écrites »).

• Au sujet de la **mucoviscidose** (voir la rubrique « Questions Écrites »).

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Pour soutenir les propositions visant à favoriser la filière **bio-éthanol.**
- Au sujet des pertes subies par les **maraîchers** du Loiret en raisons du gel.
- Sur le souhait des **arboriculteurs** du Loiret de voir les charges harmonisées dans les différents pays de la C.E.E.
- Sur la règlementation en matière de désignation des **vins de pays.**
- Au sujet des difficultés des **producteurs d'ovins** de la région Centre.
- Sur la protection du **cheptel bovin** (voir la rubrique « Questions Écrites »).

AUPRÈS DU MINISTRE DES P.T.T.

- Pour lui faire part de l'inquiétude des **personnels des P.T.T.** devant l'avant-propos de Loi sur les Télécommunications qu'il a publié et qui prévoit, d'une part, d'introduire la concurrence dans les télécommunications et, d'autre part, de modifier le statut de cette administration.
- Au sujet des déclarations faites en sa présence par le secrétaire départemental du Parti Républicain du Loiret mettant gravement en cause la conscience professionnelle des postiers du Loiret.
- Au sujet de l'équipement des cabines téléphoniques publiques pour les **malentendants.**
- Au sujet de l'opportunité d'envisager un tarif spécifique du minitel dialogue pour certaines **personnes handicapées** (sourdes et muettes).

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- Au sujet de l'insuffisance de la dotation de **prêts calamités** qu'il était prévu d'affecter au département du Loiret à la suite de la sécheresse de l'été 1986 (une partie du Loiret avait été déclarée « zone sinistrée »); cette dotation a été revue à la hausse.

La permanence de Jean-Pierre SUEUR se trouve au :
48, Bd Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS
Tél. 38.53.25.40

Elle est ouverte du Lundi au Vendredi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour rencontrer Jean-Pierre SUEUR, vous pouvez :

- **prendre rendez-vous (téléphoner au 38.53.25.40),**
- **venir à l'une des 16 permanences que Jean-Pierre SUEUR tient chaque mois dans le département et qui sont toujours annoncées par voie de presse.**

Une permanence a lieu régulièrement à ORLÉANS-CENTRE (48, bd Alexandre-Martin), ORLÉANS-ARGONNE (Mairie annexe), ORLÉANS-SAINT-MARCEAU (Mairie annexe), ORLÉANS-BLOSSIÈRES (Mairie annexe), ORLÉANS-LA SOURCE (Mairie annexe), CHÉCY (Mairie), LA FERTÉ SAINT-AUBIN (Centre A.-Richet), JARGEAU (Mairie), OLIVET (Centre Culturel d'Yvremont), SAINT-JEAN-DE-BRAYE (Mairie), SAINT-JEAN-LE-BLANC (Salle Municipale, près de la mairie), SULLY-SUR-LOIRE (Foyer Kuypers), CLÉRY (Mairie), BEAUGENCY (Mairie), MONTARGIS (Mairie), Gien (Centre Administratif).

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DES TRANSPORTS

• Au sujet de l'augmentation des tarifs de l'**abonnement S.N.C.F.** « Libre circulation Titre 1 » utilisé par de nombreux habitants du Loiret qui se rendent quotidiennement à PARIS pour y travailler et de la nouvelle augmentation qui sera entraînée par la réforme annoncée de cet abonnement, si celle-ci n'est pas modifiée (elle est déjà mise en œuvre pour les nouveaux abonnés).

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

• Sur la nécessité de procéder à un bilan des actions engagées dans le cadre du contrat « **Loiret-rivière propre** » et de définir une seconde tranche d'opérations afin d'améliorer la qualité de l'eau du Loiret.

• Au sujet des problèmes posés par la multiplication anarchique des **étangs** en **Sologne.**

• Pour accroître la sécurité des transports de **produits radio-actifs** à la suite de l'accident survenu à Lailly-en-Val.

AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

• Sur certaines conséquences du plan de « rationalisation » de l'**assurance maladie** qui créent de réelles difficultés pour un nombre non négligeable d'assurés sociaux (voir la rubrique « Questions Écrites »).

AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

• Au sujet du report d'une année du délai de souscription à une **retraite mutualiste** majorée par l'État de 25 % pour les anciens d'Afrique du Nord titulaires de la Carte du Combattant et au sujet des autres préoccupations des anciens d'Afrique du Nord (voir la rubrique « Questions Écrites »).

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

• Au sujet des conditions dans lesquelles a été effectuée à PITHIVIERS la destruction d'exemplaires du livre « *L'Agent Noir* » (voir la rubrique « Questions Écrites »).

EN BREF

COMMISSARIAT DE POLICE : Jean-Pierre SUEUR avait obtenu de Pierre JOXE que soient enfin débloqués, en 1985, les crédits nécessaires au relogement du Commissariat de Police d'ORLÉANS. Mais durant 18 mois, ce dossier a subi des retards d'autant plus injustifiables que les fonds sont débloqués et qu'il est plus que temps que les policiers d'Orléans travaillent enfin dans des conditions décentes.

FACULTÉS : En revanche, les étudiants en Lettres d'ORLÉANS vont entrer en mars dans leurs nouveaux locaux dont la construction avait été décidée par Alain SAVARY à la suite, notamment, de nombreuses interventions de Jean-Pierre SUEUR.

RENTRÉE SCOLAIRE : J.-P. SUEUR est intervenu auprès de l'Inspecteur d'Académie du Loiret au sujet des conditions dans lesquelles s'effectuait la dernière rentrée des classes à SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN et à VIGLAIN. Deux classes ont été créées à SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN. Aucune n'a été supprimée à VIGLAIN.

COLLOQUE : J.-P. SUEUR a présenté une communication au colloque sur « l'avenir des lycées et de l'enseignement supérieur » qui s'est tenu à la Sorbonne le 16 mai 1987. Il a notamment insisté sur la nécessaire diversité des rythmes scolaires, sur l'idée du « crédit-formation », et sur l'instauration de rapports contractuels entre l'État, les universités et les régions.

ILLETTRÉS : Ils sont cinq millions en France. J.-P. SUEUR a apporté son soutien à la campagne contre l'illettrisme organisée dans la région Centre par la Fédération Léo Lagrange.

ZONE HORTICOLE : J.-P. SUEUR a récemment visité la zone horticole des NOUES à DAMPIERRE-EN-BURLY, en compagnie du président de la C.U.M.A. des NOUES, Michel SALLÉ, et il est intervenu auprès des pouvoirs publics pour soutenir cette initiative dynamique et novatrice (en demandant, notamment, que l'on aide de nouvelles exploitations a s'y installer).

POUR UN LOIRET PLUS PROPRE

Jean-Pierre SUEUR était intervenu, durant les années passées, pour la mise en œuvre d'un « contrat de rivière » dont le but était d'améliorer la qualité de l'eau et la protection du site du Loiret.

Dans ce cadre, diverses actions ont été menées. Celles-ci apparaissent aujourd'hui insuffisantes.

C'est pourquoi Jean-Pierre SUEUR est ré-intervenu récemment auprès du Ministre de l'Environnement et du Préfet du Loiret pour demander qu'une suite soit donnée au contrat de rivière « sous la forme d'une seconde tranche qui pourrait, comme la première, associer l'État, les collectivités locales et les associations concernées ». Il a suggéré que cette seconde

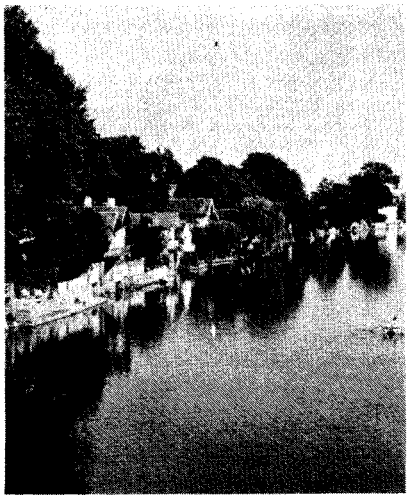

tranche intègre le « rejet en Loire » des effluents de la station d'épuration de la Source (l'Association pour la Protection du Site du Loiret a en effet montré que cette solution était la plus satisfaisante, du point de vue écologique, compte tenu du faible débit du Loiret).

La réponse de M. CARIGNON à M. SUEUR a été positive. Il lui a notamment écrit le 5 août dernier : **« Les opérations prévues dans le contrat de rivière étant maintenant achevées, il paraît, en effet, nécessaire de faire un bilan — de la qualité des eaux notamment — et de mettre en évidence les actions restant à engager pour aboutir aux objectifs de qualité souhaitées (...). Je suis en conséquence tout à fait favorable à ce que cette deuxième phase s'engage ».**

Jean-Pierre SUEUR REÇOIT LES DIRIGEANTS NATIONAUX DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

MM. Jean-Pierre SUEUR et Jean-Claude PORTHEAULT, députés du Loiret, ont fait partie de la délégation de députés du Groupe Socialiste présidée par Jean LAURAIN, ancien ministre, qui a reçu le samedi 3 octobre à l'Assemblée Nationale les représentants des cinq associations nationales d'anciens combattants d'Afrique du Nord à l'issue de la manifestation nationale qui a eu lieu le même jour à Paris.

Les députés membres de cette délégation ont annoncé le dépôt, dans les prochains jours, de deux propositions de loi concernant la retraite anticipée. La première propose la possibilité d'une retraite anticipée pour l'ensemble des anciens combattants prenant en compte la durée de leur séjour en Afrique du Nord. La seconde permet le départ à la retraite anticipée dès l'âge de 55 ans pour les anciens combattants d'Afrique du Nord demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à un taux égal ou supérieur à 60 %.

Ils ont rappelé que le président de leur groupe avait récemment demandé à la Conférence des Présidents de l'Assemblée Nationale l'inscription à l'ordre du jour des diverses propositions de loi concernant la campagne double, et que le gouvernement et la majorité parlementaire s'y étaient opposés.

Ils ont regretté que le projet de budget pour 1988 ne donne pas les moyens financiers pour aller dans le sens souhaité par les anciens combattants d'Afrique du Nord, alors que le problème du rattrapage du rapport constant étant maintenant résolu, il devrait être désormais possible de prendre en compte les questions de la retraite anticipée et de la campagne double.

Enfin, ils ont fait part de leur accord sur la suppression du délai de présomption pour certaines maladies (amibiase, paludisme) et se sont engagés à étudier précisément les nouvelles propositions des associations relatives aux conditions d'attribution de la carte du combattant.

LA SUPPRESSION DE L'AUTORISATION DE LICENCIEMENT L'EXEMPLE DE RIVIERRE-CASALIS

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement n'a pas eu pour effet de créer les centaines de milliers d'emplois que — selon le C.N.P.F. — elle aurait dû entraîner.

En revanche, elle permet que des licenciements expéditifs aient lieu à tout moment sans que les salariés disposent d'un réel droit de recours. Ils sont mis devant le fait accompli.

Ainsi, 96 licenciements ont été annoncés en juillet dernier, chez RIVIERRE-CASALIS à Fleury-les-Aubrais, quelques jours seulement avant les congés payés. Jean-Pierre SUEUR se rendait à la Préfecture avec les représentants des syndicats de l'entreprise. Il déclarait notamment : « Rien ne justifie cette méthode alors que de nombreux licenciements ont déjà été annoncés il y a moins d'un mois et qu'il n'était pas question alors d'une seconde vague de licenciements. Entretemps, la situation de l'entreprise ne s'est pas dégradée. Compte tenu de la méthode utilisée et des graves déficiences du plan social, je demande qu'il soit sursis à tout licenciement ».

M. SUEUR envoyait le jour même un télégramme à M. LEVY, Président-Directeur-Général de RENAULT, à M. CHIRAC et à M. MADELIN.

Depuis, il a reçu deux réponses.

La première, de M. MADELIN, datée du 2 septembre est ainsi rédigée : « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des Ets RIVIERRE-CASALIS. J'ai aussitôt demandé à mes services d'examiner ce dossier et je ne manquerai pas de vous informer de la suite qui aura pu lui être réservée. Je vous prie d'agréer,... ».

La seconde, datée du 16 septembre, de M. SEGUIN est ainsi rédigée : « M. le Premier Ministre m'a transmis la correspondance par laquelle vous appelez son attention sur les licenciements envisagés par la direction des Ets RIVIERRE-CASALIS de Fleury-les-Aubrais. J'ai demandé à mes services d'examiner cette affaire avec un soin particulier, et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite susceptible de lui être réservée. Je vous prie d'agréer,... ».

Ce type de réponse venant plusieurs semaines après l'envoi de télégrammes se passe de tout commentaire.

Au total, des salariés dont certains avaient travaillé 20 ou 30 ans dans l'entreprise ont appris à la veille de leurs congés qu'ils n'y remettraient plus les pieds (puisqu'ils ont été dispensés de préavis), sans information réelle ni possibilité de recours.

De telles méthodes témoignent d'un profond mépris à l'égard des travailleurs. Il est clair que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement accroît l'arbitraire et la précarité pour les salariés. Elle va à l'encontre du dialogue social de qualité qui, à l'avenir, sera l'une des conditions de l'efficacité économique. Avec de telles méthodes, la qualité du dialogue social est nulle...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis Mars 1986, une famille de deux enfants dont le revenu est de **5.000 F** par mois a vu ses impôts et cotisations sociales augmenter de **920 F.**

Pour une famille identique, dont le revenu est de **10.000 F** par mois, les impôts et cotisations sociales ont augmenté de **1.500 F.**

En revanche pour une même famille dont le revenu est de **100.000 F** par mois, les impôts et cotisations sociales ont **diminué** de **39.000 F.**

TARIFS S.N.C.F. ORLÉANS-PARIS : DES AUGMENTATIONS TRÈS IMPORTANTES

4.000 personnes font chaque jour le trajet ORLÉANS-PARIS-ORLÉANS pour se rendre à leur travail. Plusieurs milliers d'autres prennent le train à MONTARGIS, GIEN, NOGENT-SUR-VERNISSON dans les mêmes conditions.

Ils bénéficiaient jusqu'à présent d'un tarif dit « libre circulation — Titre I ». Or, la S.N.C.F. avait prévu une forte augmentation de ce tarif. Ce qui amenait Jean-Pierre SUEUR à intervenir auprès du ministre des Transports pour soutenir les usagers de la S.N.C.F. En effet, les transports de ceux qui prennent le train pour travailler ne peuvent être assimilés aux autres types de déplacement: les frais de transport grèvent lourdement le budget des salariés qui sont dans ce cas, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'a été mis en place dans la Région Ile de France le système de la « Carte Orange ».

SNCF

ORLÉANS

Quand les voyageurs tirent la sonnette d'alarme...

Quelques dizaines d'usagers de la S.N.C.F. ont bloqué leur train, hier en gare des Aubrais. Pour protester contre la hausse des tarifs et des abonnements.

Les consommateurs se mobilisent contre une hausse excessive des tarifs S.N.C.F.

Les abonnements libres vont augmenter de 11 à 18%. Cette mesure va pénaliser les quelque 4.500 personnes qui vont travailler chaque jours à Paris.

L'augmentation du tarif au 1er mai 1987 a finalement été de 9 % soit 2 % de plus que celle de la Carte Orange, et plus de trois fois l'augmentation de l'indice des prix.

Mais ce n'est pas fini.

Car la modification du système d'abonnement qui a été décidée se traduit par une nouvelle augmentation de 11 %.

L'action des usagers et des élus qui les ont soutenus a permis de différer cette nouvelle hausse pour les « anciens abonnés », mais elle est d'ores et déjà applicable pour les « nouveaux abonnés ».

Si les choses restaient en l'état, elle s'appliquerait pour tous en 1988, ce qui aboutirait à une hausse de 20 % en quelques mois !

Jean-Pierre SUEUR, qui a rencontré récemment le Président du Comité de Liaisons des associations d'usagers de la S.N.C.F., suit de très près ce dossier. Il vient de poser une nouvelle question écrite au Ministre des Transports.

Jean-Pierre SUEUR proteste contre des propos mettant gravement en cause les postiers du Loiret

***Évoquant le fonctionnement de la poste dans le Loiret, M. LAMARQUE, Secrétaire départemental du Parti Républicain a déclaré, le 3 octobre dernier, en présence de MM. LONGUET et DOUFFIAGUES :* « Il est évident que des fonctionnaires appartenant à un autre bord que le nôtre doivent se soumettre à quelques indélicatesses ».**

Dans une Question Écrite qu'il a immédiatement adressée au Ministre des P.T.T., M. Jean-Pierre SUEUR « constate que l'impartialité des agents des P.T.T. dans le traitement du courrier a été ainsi mise en cause par l'auteur de ces propos sans que celui-ci apporte la moindre preuve susceptible de justifier ses allégations. Il s'étonne que, dans ces conditions, le ministre chargé des P.T.T. n'ait pas cru devoir répondre à ces déclarations qui portent préjudice aux personnels et au service public dont il a la charge. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour défendre l'honorabilité et la conscience professionnelle des agents du service public de la poste, auxquelles les propos qui ont été tenus portent gravement atteinte ».

LES TRANSPORTS DE DÉCHETS RADIO-ACTIFS : Une question importante pour la Région Centre Jean-Pierre SUEUR INTERVIENT

L'ACCIDENT DE LAILLY-EN-VAL.

Chacun se souvient de l'accident qui a eu lieu le 15 juin 1987 sur le territoire de la commune de LAILLY-EN-VAL. Un camion qui transportait six tonnes de déchets radio-actifs s'est renversé dans le fossé alors qu'il allait de la Centrale E.D.F. de SAINT-LAURENT-DES-EAUX à la gare de LA FERTÉ-SAINT-AUBIN. Aucune fuite radioactive n'a été constatée.

Jean-Pierre SUEUR est cependant immédiatement intervenu par une question écrite, transmise au ministre de l'Intérieur pour demander que les mesures de sécurité soient renforcées lors de tels transports. Il a notamment posé la question des **itinéraires,** des **dispositifs d'accompagnement** des camions. Il a également insisté sur la nécessité de prévoir une mobilisation rapide des moyens de manutention et de levage en cas d'accident (à LAILLY-EN-VAL, il a fallu attendre plus de 24 heures pour qu'une grue suffisamment puissante soit transportée sur les lieux).

LA RÉPONSE DE M. CARIGNON.

A l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur les transports de matières dangereuses, Jean-Pierre SUEUR posait le 8 juillet dernier les mêmes questions à M. CARIGNON, Ministre de l'Environnement. Celui-ci répondait notamment: *« Vous avez posé de vraies questions concernant le choix des itinéraires, les moyens d'accompagnement et de secours (...). Il faut revoir la règlementation, l'actualiser pour ce qui est des itinéraires et des moyens d'intervention en cas d'accident ».*

LA RÉPONSE DE M. PASQUA.

Mais le 21 septembre, le *« Journal Officiel »* publiait une réponse de M. PASQUA, en grande partie contradictoire avec celle de M. CARIGNON, puisqu'il écrivait notamment: *« Aujourd'hui, eu égard aux conditions dans lesquelles s'effectuent ces déplacements, il n'est pas envisagé de modifier la règlementation des transports routiers pour les combustibles irradiés ».*

Jean-Pierre SUEUR EN APPELLE AU PREMIER MINISTRE.

Devant cette contradiction, Jean-Pierre SUEUR saisissait, le 7 octobre dernier, le Premier Ministre en lui demandant *« de lui indiquer la position exacte du gouvernement »* sur ce sujet important, en particulier pour la Région Centre, où, en raison du nombre des centrales nucléaires, les transports de combustibles irradiés sont relativement fréquents.

Jean-Pierre SUEUR interrogeait en même temps le Premier Ministre sur les résultats de l'enquête prescrite après l'accident de LAILLY-EN-VAL. Le conducteur du camion accidenté avait, en effet, entre temps, déclaré dans la presse que la remorque contenant les déchets nucléaires présentait des défectuosités qui avaient déjà été signalées deux ans auparavant, sans que cela soit suivi d'effet.

Il lui demandait également de préciser la date de mise en circulation de cette remorque.

La réponse du Premier Ministre sera publiée dans la prochaine lettre d'information.

Cette lettre d'information est envoyée sur simple demande adressée à Jean-Pierre SUEUR, Député du Loiret, 48, Bd Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS.

Il est aussi possible d'obtenir à la même adresse les numéros précédents (neuf numéros sont parus à ce jour) ou photocopie des numéros qui sont épuisés.

A L'ASSEMBLÉE

Nous publions dans les pages suivantes des extraits des principales interventions faites par M. Jean-Pierre SUEUR à l'Assemblée Nationale, durant les derniers mois. Il ne s'agit que de brefs résumés. Le ***texte intégral*** *de ces interventions (qui paraît au* ***Journal Officiel****) peut être obtenu en écrivant à : M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université, 75007 PARIS.*

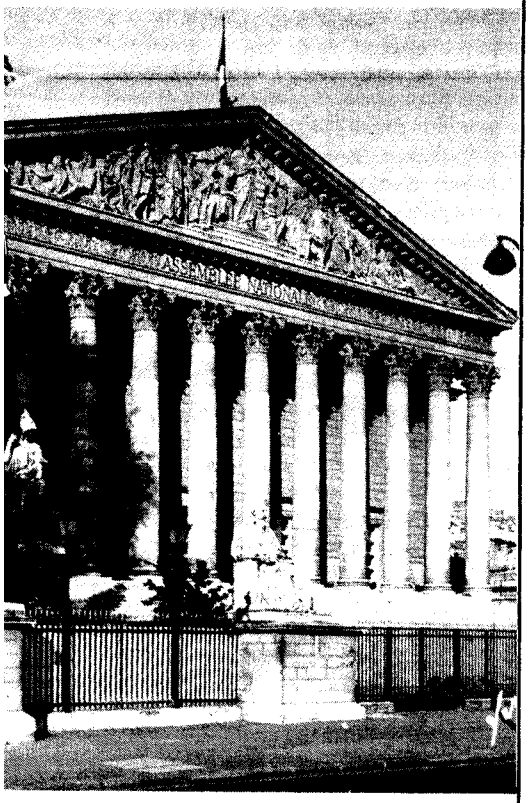

L'ALCOOLISME AU VOLANT

M. J.-P. SUEUR est intervenu, le 23 avril à l'Assemblée Nationale, dans le débat sur l'alcoolisme au volant. Il a notamment déclaré : **« 40 % des 250.000 accidents corporels constatés en 1985 étaient dûs à une absorption excessive d'alcool. On déplore, chaque année, près de 5.000 victimes de l'alcoolisme au volant. Devant de tels chiffres, ma première réaction est de rappeler que la légèreté, l'inconscience en la matière s'appellent criminalité, et que la fermeté et la sévérité sont nécessaires.**

Mais toutes ces paroles n'ont de sens que si l'on refuse l'ambiguité et l'hypocrisie. Or, mes chers collègues, il y a une hypocrisie de la société toute entière face à l'alcoolisme au volant. La réalité, c'est que cet alcoolisme engendre des drames, mais qu'il est trop souvent encore l'objet de sourires complices et de plaisanteries faciles.

Il est bon de voter des lois et je voterai celle-ci parce qu'elle aggrave, à juste titre, les peines dans le cas de l'alcoolisme au volant. Mais il faut que les lois soient appliquées. Or, j'ai été le rapporteur d'un projet de loi qui est devenu la loi du 17 janvier 1986, qui accroissait la répression contre l'alcoolisme au volant. Vous venez de dire, M. le Garde des Sceaux, que vous affecterez des crédits à l'achat d'éthylotests et d'éthylomètres, mais je lis dans le rapport de la commission des lois qu'« à l'heure actuelle seulement 3 à 5 % des équipements prévus sont réalisés ». Cela ne doit pas durer.

De même, il faut penser à la formation à la lutte contre l'alcoolisme dès l'école et développer les travaux d'intérêt général pour aider à la réinsertion des délinquants et éviter la récidive.

Enfin, il faut impérativement refuser la publicité à la radio et à la télévision pour les boissons alcoolisées. Il serait en effet particulièrement hypocrite de prendre, d'un côté, des mesures de rigueur contre l'alcoolisme au volant, et, d'autre part, d'inciter à la consommation d'alcool par une publicité omniprésente ».

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

Nous publions de brefs résumés d'un certain nombre de questions écrites posées récemment par Jean-Pierre SUEUR. Faute de place, nous ne pouvons publier intégralement le texte des questions et des réponses. Les copies de toutes ces questions et de leurs réponses peuvent être obtenues en écrivant à : J.P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 101, rue de l'Université, 75007 PARIS.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE :

• Pour soutenir auprès de lui les propositions faites par les responsables professionnels agricoles de la région Centre pour favoriser la **filière bio-éthanol.**

• Pour demander une réforme d'un article du Code Rural qui déroge au principe de l'insaisissabilité des **prestations familiales** et pénalise les familles d'agriculteurs en difficulté.

• Au sujet du souhait des **éleveurs d'ovins** de la région Centre de voir l'**Orléanais** figurer dans la directive de la C.E.E. n° 75.268 relative aux zones défavorisées et à l'agriculture de montagne.

• Au sujet des conditions dans lesquelles peut être limité le renouvellement d'un **bail rural** lorsque le preneur est proche de l'âge de la **retraite.**

• Pour appeler son attention sur une proposition tendant à exonérer les exploitations agricoles spécialisées de la **plus-value** des fonds provenant des ventes foncières lorsque ces fonds sont consacrés à l'investissement.

(suite page 11)

A L'ASSEMBLÉE

LOI HOSPITALIÈRE

M. J.-P. SUEUR est intervenu les 29 et 30 avril 1987 à l'Assemblée Nationale lors de la discussion de la loi hospitalière. S'adressant à Mme Michèle BARZACH, il a notamment déclaré : **« 636.000 agents hospitaliers attendent depuis plus d'un an les textes d'application de la loi qui leur a donné un statut. Aucun de ces décrets n'a été publié depuis le 16 mars 1986. C'était pourtant au moins aussi urgent que ce texte qui est destiné à satisfaire certaines catégories de médecins, mais qui se caractérise d'abord par un retour au passé dans tous les domaines.**

La départementalisation était destinée à assouplir l'organisation hospitalière. Elle devait permettre des économies. Vous l'abolissez, et revenez à une conception traditionnelle des services et des chefs de service.

De plus, vous rétablissez le secteur privé au sein de l'hôpital public, au mépris des recommandations du Professeur DEBRÉ, père de la réforme hospitalière, et des rapports — pourtant éloquents — de l'I.G.A.S.S. et de la Cour des Comptes.

Nous avons soutenu certaines de vos initiatives concernant, en particulier, la lutte contre le S.I.D.A. Mais nous ne pouvons pas souscrire au texte que vous nous présentez aujourd'hui : ce n'est pas en revenant au passé qu'on prépare l'avenir ».

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

M. J.-P. SUEUR est intervenu le mardi 12 mai 1987 lors du débat sur l'aménagement du temps de travail.

S'adressant à M. SEGUIN, il a notamment déclaré : **« Nous entendons beaucoup parler à la radio et à la télévision de la prétendue paresse des Français. Les Français travaillent-ils trop ou pas assez ? Si on posait cette question aux chômeurs, ils la trouveraient indécente, et répondraient qu'eux voudraient tout simplement pouvoir travailler.**

Trois solutions existent pour réduire le chômage. D'abord le traitement social. Vous l'avez décrié avant d'y recourir. Vous l'appliquez et nous ne vous le reprochons pas, mais là n'est pas la vraie solution. Ensuite, on peut parier sur une croissance plus forte. Je suis partisan qu'on fasse tout pour aller dans ce sens. Mais cela ne suffira pas. Et si on ne se résigne pas au chômage il faut trouver une autre solution. C'est la troisième. Elle consiste en une plus juste répartition du travail existant entre les uns et les autres.

Certains économistes, comme Alfred SAUVY, ont mis en garde contre les visions simplistes du partage du travail. Leurs arguments sont pertinents. Mais justement, le texte de loi adopté en 1986 à l'initiative de Michel DELEBARRE permettait de dépasser ces visions simplistes en créant un lien étroit entre l'aménagement du temps de travail et une réduction de la durée du travail qui soit vraiment créatrice d'emplois. Or, c'est précisément cela que le nouveau projet de loi remet en cause ».

Il a ajouté : **« Le droit du travail repose sur l'existence de partenaires forts, solides, et respectés, et suppose une cohérence d'ensemble; c'est pourquoi nous sommes attachés à ce que l'on maintienne un bon équilibre entre les accords de branches et les accords d'entreprises. Vous créerez une grande incohérence dans notre droit du travail au nom de l'idée illusoire que la dérégulation crée spontanément le bien commun ».**

A L'ASSEMBLÉE

FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Au sujet de la formation professionnelle des jeunes, M. J.-P. SUEUR a insisté, le 4 juin 1987, à la tribune de l'Assemblée Nationale, sur le fait que les stages d'Insertion à la Vie Professionnelle (S.I.V.P.) ne devaient pas être une fin en soi. Ce sont en effet les stages les plus courts et ceux dans lesquels la part de la formation est la plus faible. Il a demandé que les exonérations prévues pour les S.I.V.P. s'appliquent également aux contrats de qualification, d'adaptation, aux embauches à l'issue de l'apprentissage, de T.U.C., ou de formations en alternance.

CHOMEURS DE PLUS DE 55 ANS

Le 4 juin 1987, M. J.-P. SUEUR a reproché, à l'Assemblée Nationale, à M. SEGUIN, de présenter un article de loi dispensant les chômeurs de plus de 55 ans non indemnisés du statut de « demandeurs d'emplois ». Il a craint que cette mesure, qui aura pour effet de diminuer les statistiques du chômage, n'aggrave la précarité des personnes concernées.

CONTRE LA «RETRAITE-COUPERET»

M. J.-P. SUEUR est intervenu le 9 juin 1987 à l'Assemblée Nationale pour soutenir un article de loi ayant pour objet de déclarer illégales les clauses des conventions collectives qui comportent l'obligation de partir à la retraite à un âge déterminé.

Il a notamment déclaré : **« Nous sommes très attachés à la grande avancée sociale que constitue la retraite à 60 ans. Nous avons toujours considéré que la retraite à 60 ans était l'ouverture, à tous les salariés, d'un droit mais non une obligation. Or, il se trouve que certaines conventions collectives comportent des clauses imposant le départ automatique à la retraite à un certain âge. Ces conventions collectives sont contraires à la loi et à l'esprit dans lequel nous l'avons votée. Nous ne voyons donc que des avantages à écrire dans la loi que les clauses prévoyant l'éviction d'un salarié au seul motif de son âge sont illégales, puisque c'est vrai. La retraite à 60 ans est un droit; elle n'est pas une obligation ».**

S.I.D.A.

Lors de la discussion du projet de loi portant Diverses Mesures d'Ordre Social, M. J.-P. SUEUR est intervenu à l'Assemblée Nationale pour soutenir, au nom du groupe socialiste, la proposition de Mme Michèle BARZACH, Ministre de la Santé, de créer dans chaque département une structure permettant à ceux qui le souhaitent de subir un dépistage anonyme et gratuit du S.I.D.A.

ÉTUDES MÉDICALES

Le 4 juin 1987, M. J.-P. SUEUR a présenté une exception d'irrecevabilité au sujet du projet de loi portant notamment sur la réforme des études médicales. Il a regretté que le gouvernement veuille remettre en cause la réforme de 1982 qui permettait aux futurs médecins généralistes de passer par « l'internat ». S'adressant à Mme BARZACH, il a déclaré : **« votre réforme n'a d'autre objet que de valoriser le titre d'interne, et d'instaurer une hiérarchie au détriment de la médecine générale. Vous avez déclaré récemment que la médecine générale était la « clé de voûte » de notre système de santé. Mais alors, il faut plutôt**

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

• Pour lui demander de mettre en œuvre des dispositions afin de favoriser le développement des exploitations spécialisées dans l'**horticulture et la pépinière,** ainsi que de leurs structures de commercialisation et d'exploitation.

• Sur la nécessité de l'instauration d'un cordon sanitaire dans les départements frontaliers destiné à protéger le **cheptel bovin** français de l'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit en Italie.

AU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

• Pour appeler son attention sur les conséquences néfastes du plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie dans le cas des **personnes atteintes d'affections cardiaques ou circulatoires** qui ont un besoin continu de médicaments désormais remboursés à 40 %.

• Au sujet de la situation difficile dans laquelle se trouvent les **assurés sociaux** qui ne sont plus pris en charge à 100 %, compte tenu du fait que certaines mutuelles et sociétés d'assurance refusent de couvrir les personnes âgées au-delà d'un certain âge ou leur appliquent un surcoût de cotisation.

• Sur le risque de voir les **enfants déficients auditifs** ne plus pouvoir bénéficier des techniques d'appareillage et de rééducation dont le coût laissé à la charge des familles sera trop élevé suite au plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie.

• Pour demander le reclassement ou la réintégration sur la liste des spécialités remboursables à 100 % de certains médicaments indispensables au traitement de la **mucoviscidose.**

• Au sujet de la nécessaire parution des décrets règlementant l'usage du titre de **diététicien.**

• Au sujet des modalités de la procédure d'agrément préalable à l'**adoption** d'enfants étrangers (interprétation du décret du 23 août 1985).

suite page 13

A L'ASSEMBLÉE

ÉPARGNE-RETRAITE

M. SUEUR est intervenu le 16 avril 1987, à l'Assemblée Nationale dans le débat sur le projet de Loi relatif à l'Épargne-Retraite.

M. SUEUR a commencé par observer qu'il était incontestable qu'**« il existait chez les Français un désir de pouvoir épargner en vue de leur retraite »**. **« Mais** — a-t-il ajouté — **il me paraît plus incontestable encore que l'immense majorité de nos concitoyens sont attachés aux principes fondamentaux de la Sécurité Sociale, et notamment au droit pour chacun de vivre sa retraite dans de bonnes conditions ».**

Considérant que le projet de M. BALLADUR constitue une première étape vers la retraite par capitalisation, M. SUEUR a ajouté : **« Même si les Français doivent pouvoir souscrire des plans d'épargne complémentaires, c'est une illusion que de laisser croire qu'en matière de retraite l'addition des solutions individuelles créera la solidarité et le droit pour chacun de vivre sa retraite dans de bonnes conditions. En fait, la charge financière des retraites reste exactement la même dans un système de capitalisation et de répartition. Le fait d'opter pour une logique de capitalisation n'ajoute pas un centime de plus. La différence, c'est que, dans un cas, il y a une logique de solidarité et dans l'autre, la logique du chacun pour soi ».**

M. SUEUR a enfin déclaré que ce texte **« était davantage un plan d'épargne qu'un plan d'épargne-retraite » : « il est inégalitaire dans son essence-même du fait de son régime fiscal qui lie l'avantage en impôts au niveau des revenus ».**

valoriser la formation de médecin généraliste en leur offrant notamment un internat propre et des stages chez le praticien. C'est d'autant plus nécessaire que les directives européennes du 15 septembre 1986 prévoient que chaque état de la communauté assurera une formation spécifique de deux ans aux médecins généralistes ».

L'un des médecins que nous avons rencontré récemment nous a dit : « Notre spécialité c'est d'être généraliste ; elle est aussi difficile que les autres et requiert une formation spécifique ». Vous voulez remplacer le titre d'interne par celui de résident. Mais ce dernier mot sera nécessairement péjoratif. Et en réalité, vous le savez, il ne s'agit pas là que d'un problème de mots : vous voulez revenir aux hiérarchies du passé pour satisfaire ceux qui en sont nostalgiques ».

SÉCURITÉ SOCIALE

M. J.-P. SUEUR a défendu, dans la nuit du 18 au 19 juin 1987 à l'Assemblée Nationale, une question préalable au sujet de la proposition de loi de M. d'ORNANO tendant à instaurer un contrôle parlementaire sur les comptes de la Sécurité Sociale.

« Cette proposition — a-t-il dit — **témoigne une nouvelle fois d'un refus du dialogue avec les partenaires sociaux qui la jugent très sévèrement ».** Pour M. SUEUR, ce refus de la nécessaire concertation s'inscrit sur une longue liste dans laquelle il a notamment relevé : la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, l'aménagement du temps de travail, le conflit des cheminots, les limitations de l'exercice du droit de grève, etc.

M. SUEUR a considéré néanmoins qu'**« il est évident que le Parlement doit pouvoir s'exprimer davantage que ce n'est le cas aujourd'hui sur le budget social de la nation. Mais il est non moins évident que la Sécurité Sociale concerne au premier chef les partenaires sociaux et que le rôle accru que doit jouer en ce domaine le Parlement doit s'articuler avec le respect des prérogatives des partenaires sociaux, avec qui il faut impérativement débattre avant de légiférer, ce qui n'a pas été fait ».**

En conclusion, M. SUEUR devait évoquer des questions qui sont **« autant de défis pour l'avenir de la protection sociale » :** la réforme de l'assiette des cotisations ; la maîtrise des dépenses de santé ; l'avenir des régimes de retraites compte tenu de la nécessité de maintenir l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans et des conséquences de l'accroissement de la longévité ; l'instauration d'un minimum social garanti. **« Sur toutes ces questions** — a-t-il dit — **avant de décider et de légiférer, il faut mener une longue concertation avec les partenaires sociaux. Il serait absurde de décider de l'avenir de la Sécurité Sociale sans eux ou contre eux ».**

ALLOCATIONS FAMILIALES

M. J.-P. SUEUR a déposé en juin 1987 un amendement à l'Assemblée Nationale modifiant le Code Rural afin que les Allocations Familiales soient insaisissables dans le régime agricole.

S'adressant à M. ZELLER, Secrétaire d'État à la Sécurité Sociale, il a notamment déclaré : **« dans le**

A L'ASSEMBLÉE

régime général, les allocations familiales sont incessibles et insaisissables en dehors de cas très précis où il y va de l'intérêt de l'enfant. C'est une garantie à laquelle tous les mouvements familiaux sont, à juste titre, attachés. Or, il se trouve que cette garantie n'existe pas pour les non-salariés du régime agricole. C'est pourquoi nous vous proposons de réparer cette injustice ».

Dans sa réponse, M. ZELLER s'est opposé à l'amendement de M. SUEUR au motif que le Code Rural **« offre la possibilité aux Caisses de Mutualité Sociale Agricole de prélever sur les prestations dûes à leurs adhérents, notamment les prestations familiales, le montant des cotisations dont ils seraient redevables ».**

Reprenant la parole, M. SUEUR a notamment répondu : **« Si de nombreux agriculteurs ne peuvent pas payer ces cotisations, c'est à cause des grandes difficultés qu'ils éprouvent. C'est un problème qu'il faut traiter dans son ensemble et qui nous entraînerait dans un autre débat. Nous estimons, pour notre part, que la perception des Allocations Familiales est un droit inaliénable et que la position de M. le Secrétaire d'État est contraire aux principes généraux auxquels sont attachées toutes les Associations Familiales ».**

L'amendement, défendu par M. SUEUR, a été approuvé par le groupe socialiste, mais n'a pas été adopté par l'Assemblée Nationale, les représentants des groupes U.D.F. et R.P.R. votant contre.

DROIT DE GRÈVE

M. J.-P. SUEUR a défendu le 30 juin 1987 une exception d'irrecevabilité portant, pour l'essentiel, sur les nouvelles dispositions concernant les limitations du droit de grève. Il a notamment déclaré : **« Il n'est pas acceptable de légiférer sur un sujet aussi sensible que le droit de grève sans rencontrer les partenaires sociaux. Or, vous avez précisément tout organisé de telle façon qu'il leur a été impossible de faire connaître leur opinion : tout a été décidé à la sauvette, au dernier moment et à l'occasion d'un texte dont ce n'était pas l'objet. Cette méthode manque de franchise. Au lieu de faire connaître votre intention de modifier la législation — ce qui eût été votre droit — vous vous êtes retranché derrière des amendements déposés à la sauvette, à la dernière minute.**

En ce moment, le gouvernement donne pour la deuxième fois — la première fois, il s'agissait des cheminots — l'impression de laisser les choix s'enliser, de monter les Français les uns contre les autres plutôt que de rechercher une solution négociée.

J'ajoute qu'il est permis de douter de l'efficacité de la disposition que l'Assemblée va adopter. Il y a eu moins de journées de grève par an entre 1981 et 1986 que les années précédentes. Êtes-vous certain que ces dispositions sont de nature à améliorer le climat social ? Pour moi, l'efficacité économique doit aller de pair avec l'efficacité dans le dialogue social ».

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Pour appeler son attention sur la grande importance de la sensibilisation et de la formation des élèves aux problèmes de la **sécurité routière.**
- Pour appeler son attention sur les résultats positifs des expériences d'**aménagement du temps scolaire** et sur l'intérêt du développement de ces actions.
- Pour s'assurer que les établissements dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale continueront de délivrer un enseignement aux **élèves déficients auditifs** et apaiser ainsi les inquiétudes des instituteurs spécialisés à la suite de la parution du décret du 27 octobre 1986.
- Au sujet de la hausse importante du coût des inscriptions aux concours d'entrée dans certaines **grandes écoles d'ingénieurs.**
- Sur l'opportunité d'une couverture contre le risque accident du travail des **élèves de B.T.S.** qui effectuent un stage pratique à l'étranger.

AU MINISTRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

- Sur le souhait des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord de voir assouplies les conditions d'attribution de la **Carte du Combattant.**
- Au sujet de l'octroi du bénéfice de la **campagne double** aux anciens militaires au titre du conflit d'Afrique du Nord.
- Pour lui demander quelle suite a été donnée aux conclusions de la commission ministérielle sur la **pathologie** de l'ancien Combattant d'Afrique du Nord.
- Pour lui rappeler l'attachement du monde combattant au rétablissement de la **proportionnalité des pensions.**
- Au sujet de la date d'expiration du délai de souscription à une retraite **mutualiste majorée par l'État** de 25 % pour les anciens d'Afrique du Nord titulaires de la carte du combattant.

suite page 15

RAPATRIÉS

M. J.-P. SUEUR est intervenu le jeudi 25 juin 1987 dans la discussion du projet de loi relatif à l'indemnisation des rapatriés. Il a notamment déclaré: **« Nous sommes bien entendu pour cette indemnisation dans son principe, car les intéressés ont souvent beaucoup trop attendu. En revanche, les modalités de cette indemnisation et de son financement suscitent de réelles interrogations.**

Au cours des dernières années un certain nombre de mesures ont été prises en faveur des rapatriés. Ces mesures ont été clairement annoncées et financées. Je pense en particulier à la loi du 6 janvier 1982 qui a permis une indemnisation forfaitaire pour perte de mobilier, à l'effacement de prêts de réinstallation et de prêts complémentaires contractés avant 1981 en faveur des exploitations des rapatriés en difficulté. Je pense à la levée de forclusion, et bien sûr, à la loi sur les retraites. Tout cela était clairement financé. Il n'en est pas de même avec ce projet de loi. En effet, la disposition prévue commencera à s'appliquer en 1989 et son application durera 13 ans. La seule réalité financière que je connaisse, c'est le budget qui a été présenté ici même pour 1987 et dans lequel les crédits pour l'indemnisation des rapatriés diminuent de 40 %. Vous nous présentez aujourd'hui un projet de loi qui est une pure et simple déclaration d'intention. Ce projet est un chèque en blanc qui sera financé par les gouvernements suivants, après les présidentielles, mais pour lequel l'actuel gouvernement n'a pas prévu de dépenser un centime. C'est pourquoi nous vous demandons de faire entrer en vigueur cette loi dès 1988 ».

M. SUEUR a également demandé que cette loi s'applique dans le cas **« des dépossessions tardives »**, que les rapatriés qui ont dû vendre leurs biens à vil prix puissent bénéficier d'une indemnisation et enfin que des prêts consolidés puissent être attribués aux rapatriés qui n'ont pas obtenu de prêts spécifiques de réinstallation en France.

LE BUDGET POUR 1988 :

J.-P. SUEUR : *« UN BUDGET POUR 6 MOIS, QUI AGGRAVE LES INÉGALITÉS »*

M. Jean-Pierre SUEUR, député du Loiret, est intervenu le mercredi 14 octobre 1987 dans la discussion sur le budget 1988.

Il a tout d'abord déclaré: *« c'est un budget pour six mois, qui contient de nombreuses bombes à retardement pour l'après 1988, dont le montant peut être estimé à 100 milliards de Francs, si on cumule le budget de l'État et le budget social: le prochain gouvernement, quel qu'il soit, trouvera en juin un déficit du budget social de 40 milliards; dans ce budget, 25 milliards de francs de dépenses publiques sont financés par le produit des privatisations; il y a 19 milliards de pertes de recettes fiscales non compensées; enfin de nombreux engagements financés ont été pris pour les années futures qui correspondent à 20 milliards de francs en année pleine — je pense aux lois sur les rapatriés ou les D.O.M.-T.O.M. — sans que l'on sache comment ils seront financées ».*

Analysant les mesures relatives à l'emploi, M. SUEUR, a indiqué: *« d'après les chiffres connus, ce budget ne permet de financer les mesures pour l'emploi des jeunes ou pour les chômeurs de longue durée, que pour une période de six mois. Par ailleurs, ce budget ne change rien au fait qu'il est aujourd'hui beaucoup plus avantageux d'opérer des placements spéculatifs que d'investir pour créer des emplois ».*

S'adressant à M. JUPPE, il a ajouté: *« la baisse de la T.V.A. est positive. Mais nous ne savons toujours pas comment vous la financerez ». « Vous savez très bien que les prélèvements obligatoires augmenteront après 1988 en raison des chiffres inscrits dans ce budget, mais vous refusez de traiter ce problème dès maintenant. Nous assistons donc à un exemple de démagogie fiscale à court terme, alors que nous avons plutôt besoin d'équité fiscale ».*

Au sujet du budget de la recherche M. SUEUR devait regretter ce qu'il a appelé des « mouvements de yoyo »: « après les réductions de crédits décidées en 1986 et dans le budget 1987, le budget civil de recherche pour 1988 augmente certes par rapport à 1987 mais il reste, en francs constants, inférieur à ce qu'il était dans la loi de finance de 1986 ».

Enfin, M. SUEUR devait exposer que ce budget « accroît les inégalités » en prenant l'exemple suivant: *« depuis le 16 mars 1986, une famille de deux enfants disposant d'un revenu mensuel de 5.000 F/mois verra ses impôts et cotisations sociales augmenter de 920 F. Pour une famille identique, dont les revenus sont de 10.000 F/mois, l'augmentation sera de 1.500 F. En revanche pour la même famille dont le revenu est de 100.000 F/mois, il y aura une réduction des impôts et des cotisations de 39.000 F ».* Et M. SUEUR concluait: *« Comment pouvez-vous justifier que vous fassiez payer plus à ceux qui ont moins, et moins, à ceux qui sont les plus favorisés ? ».*

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

• Au sujet des conditions d'attribution aux Français originaires des **D.O.M.-T.O.M.** des **bénéfices de campagne.**

AU MINISTRE DE LA SANTÉ

• Au sujet de la diminution des crédits budgétaires consacrés à la formation des **médecins généralistes,** qu'il s'agisse de la subvention attribuée à l'UNAFORMEC ou de la rémunération des médecins généralistes maîtres de stage.

• Sur l'intérêt que présenterait un dépistage néo-natal systématique de la **mucoviscidose.**

• Sur l'efficacité que présente le recours à la **kinésithérapie** respiratoire dans le traitement de la mucoviscidose.

• Sur le cas des enfants dont la mère a suivi, pendant sa grossesse, un traitement à base de **distilbène** et sont atteints d'anomalies du système génital.

AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

• En faveur d'un allègement de la taxe sur les salaires dûe par les **associations régies par la loi de 1901,** notamment par les associations d'aide à domicile.

• Sur l'opportunité d'élargir le champ d'application de l'exonération des charges patronales et salariales pour l'emploi d'une **aide à domicile** aux associations gérant des services d'aide à domicile.

• Pour demander une déduction fiscale au profit des **personnes âgées** ou des **handicapés** qui ont recours à une aide par l'intermédiaire d'une association d'aide à domicile.

• Sur la nécessité de procurer aux exploitants agricoles spécialisés dans l'horticulture et la pépinière des **moyens de financement** mieux adaptés.

AU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

• Sur la nécessité de revoir le Code de la Route afin d'y inscrire une priorité de passage pour les véhicules des **S.A.M.U.** et des **S.M.U.R.**

• Au sujet des problèmes que pose pour la formation continue et la promotion sociale des **salariés d'architectes** la suppression de la taxe parafiscale qui y était affectée jusqu'au 31 décembre 1986.

AU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

• Pour appeler son attention sur le fait que le déficit de notre balance commerciale atteint deux milliards de Francs dans les domaines de l'horticulture et de la pépinière et lui demander quelles mesures il compte prendre pour favoriser une **meilleure pénétration des marchés étrangers** par les productions françaises.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

• Sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité visant à se prémunir contre les risques liés au transport des **matériaux radio-actifs** à la suite de l'accident qui s'est produit à **LAILLY-EN-VAL** le 15 juin 1987.

• Au sujet de la règlementation de l'accès des mineurs aux **salles de jeux automatiques.**

• Sur l'opportunité d'un assouplissement des conditions d'obtention du **certificat de nationalité** française, seul document prouvant la nationalité d'une personne qui ne serait pas titulaire d'une carte d'identité (la possession d'une carte nationale d'identité n'est pas obligatoire et son obtention est payante alors que celle du certificat de nationalité ne l'est pas).

AU MINISTRE DE LA JUSTICE

• Au sujet des conditions dans lesquelles s'est déroulée à **PITHIVIERS** l'exécution de l'ordonnance rendue par le Tribunal Civil de PARIS relative à la destruction de 27 pages d'un livre de **M. Laurent GALLY : *« L'Agent Noir ».***

AU MINISTRE DE LA DÉFENSE

• Pour appeler son attention sur le souhait légitime des retraités de la **gendarmerie** de voir mise en œuvre une **équité** entre retraités de la police et de la gendarmerie pour ce qui est de l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales.

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

• En faveur d'une réduction des coûts d'approvisionnement en **énergie** des agriculteurs spécialisés, **maraîchers** et **horticulteurs,** produisant des cultures sous serres. Ceux-ci se trouvent en effet pénalisés par rapport aux producteurs de la C.E.E. en raison du coût plus élevé de l'énergie dans notre pays.

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

• Au sujet de l'augmentation du **coût des abonnements S.N.C.F.** « titre I - Libre circulation » utilisés par de nombreux habitants du Loiret qui se rendent chaque jour à PARIS pour y travailler.

• Au sujet de la procédure de modification des **tarifs des services nationaux de transports** de voyageurs assurés par la **S.N.C.F.**

AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

• Au sujet de la mise en place des comités consultatifs régionaux de **recherche** et de **développement technologique.**

• Au sujet du statut des **personnels ouvriers** des **Œuvres Universitaires.**

• Pour lui demander de renforcer les moyens mis en œuvre pour la recherche sur la **mucoviscidose.**

AU MINISTRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

• Sur certains problèmes liés à la titularisation des **agents des collectivités territoriales.**

QUEL AVENIR POUR NOTRE PAYS ?

par Jean-Pierre SUEUR

La vie politique apporte chaque jour son lot de « petites phrases ». Mais là n'est pas l'essentiel. Au-delà des péripéties, la vraie question qui nous sera posée dans quelques mois est celle de l'avenir de notre pays.

On nous propose aujourd'hui plusieurs chemins qui sont en réalité des impasses.

La première impasse s'appelle Jean-Marie LE PEN. Après avoir pris les étrangers puis les séropositifs comme boucs émissaires, le leader du Front National n'a pas hésité à bafouer honteusement la mémoire des victimes du nazisme avant de s'en prendre, symboliquement, à l'exercice même de la démocratie, au Parlement. N'oublions pas que le Front National fait partie d'un ensemble de partis européens qui regroupe tous les nostalgiques des dictatures heureusement disparues.

La seconde impasse s'appelle « l'économie administrée ». Sans esprit d'entreprise, sans concurrence et sans marché, il n'est pas de vitalité ni d'efficacité économique. L'État ne doit pas tout faire, mais il doit bien faire ce qui lui revient et, en particulier, préparer l'avenir, car le marché, pour nécessaire qu'il soit, est souvent myope.

La troisième impasse s'appelle libéralisme. Croire qu'il suffit de « laisser les choses se faire » pour que la société s'oriente spontanément sur la voie du bien commun, de la justice et du progrès économique est une totale absurdité. Le mythe libéral aboutit à la loi de la jungle. Les événements boursiers récents montrent combien les mouvements spéculatifs pervertissent le jeu de l'économie réelle. Lorsque durant la même année la France voit sa production augmenter de 1,5 %... et les actifs financiers croître de 65 %, il y a quelque chose qui ne va pas. On danse sur un volcan. Et, dans un tout autre domaine, il suffit d'ouvrir son poste de télévision pour constater que la concurrence effrénée et la course à la publicité n'engendrent pas spontanément le « mieux-disant culturel ».

★
★ ★

Les vraies solutions, à mon sens, sont les suivantes :

• D'abord, la recherche d'un bon équilibre entre ce qui revient à l'État et

Photo : Daniel SIMON / GAMMA

ce qui relève de l'initiative privée. Le dogmatisme du « tout État » est aussi absurde que le dogmatisme du « tout privé ». Cessons de privatiser par principe. Permettons à toutes les entreprises publiques d'accéder au marché financier. Gardons les moyens d'une politique industrielle. Orientons l'épargne vers l'investissement.

• En second lieu, la priorité à la formation. L'efficacité des entreprises dépend de plus en plus du niveau de formation de **tous** leurs salariés et non plus d'une minorité d'entre eux, comme aux beaux temps du taylorisme. Engageons-nous dans un immense effort de formation initiale et continue.

• La troisième voie sur laquelle notre pays doit s'engager s'appelle « solidarité ». La politique menée depuis le 16 mars 1986 illustre ce qu'il ne faut pas faire. On demande plus à ceux qui ont moins et moins à ceux qui ont plus. C'est injustifiable. Il faut faire le contraire.

• Notre pays doit traiter plus efficacement la question du chômage. Cela passe par une meilleure croissance. Mais la croissance ne se décrète pas. Le traitement social du chômage — naguère décrié par ceux qui le mettent en œuvre aujourd'hui — restera longtemps nécessaire. Nécessaire, mais insuffisant : en jouant sur l'aménagement du temps de travail, sur sa réduction, sur la généralisation de la formation, sur le temps partiel et la retraite progressive, on peut arriver, peu à peu, à ce que le travail soit mieux « réparti » entre les uns et les autres, et à ce que chacun se voie proposer une formation ou une activité utile. Mais cela n'est possible que par la négociation. Ce qui suppose des partenaires sociaux solides et représentatifs. Ceux qui se réjouissent de leur affaiblissement tournent le dos à l'avenir.

• Enfin, notre avenir s'appelle l'Europe. Nous payons cher l'absence de politique industrielle européenne. Nous le payons en emplois. L'Europe est notre nouvelle frontière. Faisons sans hésiter de nouveaux pas vers l'Europe politique.

J.-P. S.